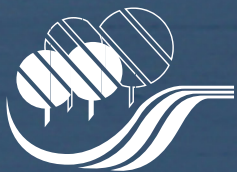


2023

COMPTE DE TAXES



Ville de Sainte-Marthe-sur-Le-Lac

**Chers citoyennes,
Chers citoyens,**

L'exercice budgétaire 2023 fut particulièrement difficile à réaliser en raison du contexte inflationniste que vous connaissez tous, mais également de la hausse des dépenses incompressibles et de certaines quotes-parts. Afin de respecter notre engagement de vous offrir des services de qualité au meilleur coût possible tout en poursuivant les investissements nécessaires au développement de la ville, nous avons dû faire des choix et revoir nos priorités. Grâce à un exercice rigoureux, le budget adopté nous permettra de maintenir la bonification du panier de services et de poursuivre les investissements dans les infrastructures, tout en protégeant le pouvoir d'achat des familles et des aînés avec une hausse du compte de taxes sous le taux d'inflation.

Pour 2023, plusieurs projets sont prioritaires, notamment la rénovation du centre communautaire pour le rendre davantage accessible et fonctionnel, autant pour nos équipes que pour la population et nos organismes. Nous allons également continuer à améliorer la qualité de l'eau potable et entamer le Plan directeur de mise en valeur des parcs et espaces verts.

Pour en apprendre davantage sur les orientations budgétaires, je vous invite à consulter la présentation et la vidéo explicative disponibles sous l'onglet **Budget et rapports financiers** de notre site Web.



François Robillard
Maire

Consultez et recevez votre compte de taxes en ligne

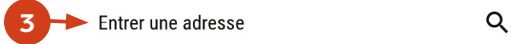


Propriété



Si votre adresse ne comporte aucun numéro civique, veuillez effectuer la recherche par matricule.

Rechercher par adresse Rechercher par matricule



Comment vous inscrire ?

- 1 Allez dans votre dossier de citoyen, sous l'onglet **Propriété**
- 2 Sélectionnez l'onglet **Ajouter une propriété**
- 3 Entrez votre adresse

Par la suite, vous pourrez joindre votre compte de taxes à votre dossier et le visionner en ligne. Notez que vous aurez besoin de votre numéro de compte et du montant de votre premier paiement de taxes apparaissant sur votre dernier relevé.

Vous pouvez également vous abonner pour recevoir votre compte de taxes 2024 exclusivement en ligne. Ainsi, lorsque votre prochain compte de taxes sera disponible dans votre dossier citoyen, vous recevrez un courriel à l'adresse associée à votre compte afin de vous en aviser.

Tous les citoyens en mesure de visualiser leur compte de taxes en ligne recevront un courriel dès que le nouveau relevé électronique sera disponible, puis recevront la copie papier dans les semaines suivantes.

Si vous éprouvez des difficultés avec l'inscription de votre compte, téléphonez au 450 472-7310, poste 100.

Taxe foncière municipale

0,6559 \$ par 100 \$ d'évaluation

Taxes de services



Taxe d'eau
210 \$



Taxe d'ordures
200 \$



Taxe d'assainissement
0,00252 \$ par mètre carré



Taxe d'égout
120 \$



Taxe de transport en commun
50 \$

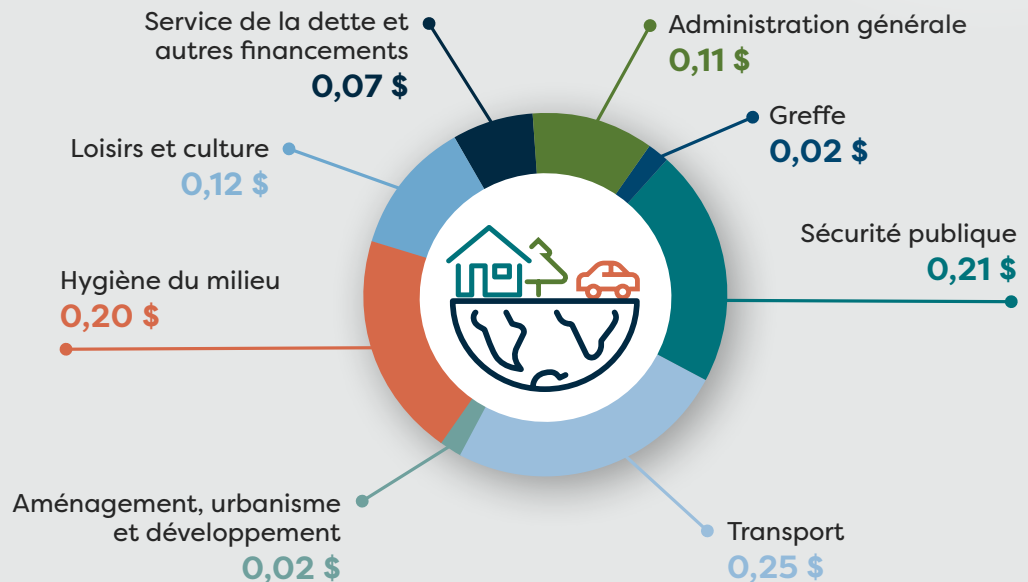


Taxe pour l'environnement
0,0025 \$ par 100 \$ d'évaluation

NOUVELLES TAXES

Comment est réparti l'argent de vos taxes ?

(Pour chaque dollar dépensé)



Dates d'échéance des paiements

Le paiement d'un compte de taxes de 300 \$ ou moins est exigible le 7 mars 2023. Un compte de plus de 300 \$ peut être payé en quatre versements aux dates suivantes :

- 1 7 mars 2023
- 2 7 juin 2023
- 3 7 septembre 2023
- 4 7 novembre 2023

Principaux projets en 2023

- Amélioration de la qualité de l'eau potable
- Mise à niveau des infrastructures vieillissantes
- Conversion d'une partie des luminaires de rue à la technologie aux diodes électroluminescentes (DEL)
- Plan directeur de mise en valeur des parcs et espaces verts
- Programme de plantation d'arbres
- Projet de rénovation du centre communautaire

Faits saillants

Budget équilibré
de 28 452 468 \$

Programme triennal
d'immobilisations (PTI)
estimé à 10,5 M\$
pour 2023

Comment acquitter votre compte ?

COMPTOIR DE PERCEPTION DE L'HÔTEL DE VILLE

Paiement en argent comptant, par carte de débit ou par chèque.

BOÎTE AUX LETTRES DE L'HÔTEL DE VILLE

Paiement par chèque seulement.

INSTITUTIONS FINANCIÈRES

Paiement sur place, par téléphone ou par Internet. Prévoyez un minimum de 48 heures pour le traitement du paiement. Le numéro matricule (ou le numéro de dossier) doit être le même que celui inscrit sur votre compte de taxes.

ENVOI DE CHÈQUES POSTDATÉS

Les chèques doivent être émis à l'ordre de la Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac et doivent être accompagnés des coupons de paiement détachables.

Service des finances

450 472-7310, poste 100
perception@vsmsll.ca

Comptoir de perception

Hôtel de ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac
3000, chemin d'Oka, Sainte-Marthe-sur-le-Lac
(Québec) JON 1P0

vsmsll.ca